

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat du Conseiller communal David Vogel intitulé « Mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon ? »

Nyon, le 26 novembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 6 novembre 2012. Mmes. E. Ruey-Ray, Municipale, et N. Maméri, Déléguée au Bureau de la Mobilité, ont participé aux discussions en début de séance. Nous les remercions de leurs commentaires et explications. Elles ont informé la commission qu'un préavis préparé par le Service de la Mobilité, proposant la création d'un service de livraison à domicile, avait été déposé auprès de la Municipalité. Cette dernière a toutefois écarté le projet en raison de son coût, les caisses de la commune devant être sollicitées pour un montant de CHF 177'800.- sur 5 ans. Le projet prévoyait le soutien au démarrage d'un service qui aurait dû s'autofinancer au bout de cette période.

Suite à l'échange de propos concernant ce projet, la commission a abordé différentes facettes de ce type de service en se penchant plus particulièrement sur la question de son besoin, ainsi que sur ses utilisateurs potentiels et le type de financement envisageable en l'absence d'un soutien financier communal.

1. Un service de livraison à domicile à Nyon répond-t-il à un besoin ?

Les services de livraison à domicile ont leur origine dans les villes dont les rues des centres historiques sont trop étroites pour permettre la circulation de camions. L'approvisionnement des magasins y est assuré par des cyclistes ou des véhicules électriques. L'idée est ensuite venue de proposer un service comparable aux clients des magasins. Dans la grande majorité des cas, les clients se rendent dans les magasins, procèdent à leurs achats qu'ils déposent ensuite dans les magasins disposés à les accepter temporairement en dépôt. Des livreurs, dans la plupart des cas à vélo, collectent ensuite les cabas et les livrent à domicile. Il ne s'agit donc pas d'un service comparable à celui offert par exemple par LeShop (Migros), auprès de qui on passe sa commande par téléphone ou via internet avant de la recevoir par la Poste.

Un service de livraison à domicile a-t-il sa place à Nyon ? Vu les difficultés croissantes à circuler en voiture en ville et à stationner à proximité des commerces, on peut penser qu'un tel service – d'ailleurs déjà offert par certains commerces – puisse répondre à un besoin. Il permettrait aux personnes qui ne disposent pas d'une voiture, ou ne désirent pas s'en servir, de se rendre en ville à pied ou en bus pour faire leurs emplettes. Celles-ci seraient ensuite livrées à leur domicile.

Plusieurs questions se posent dans ce contexte, entre autres celle de savoir si les Nyonnais et Nyonnaises auraient recours à un tel service, qui existe déjà sous différentes formes ailleurs en Suisse (dans une vingtaine de villes alémaniques ainsi qu'à Bienne, Fribourg, Yverdon-les-Bains, Lausanne, Neuchâtel et Genève). A préciser que dans la majorité des cas, il ne s'adresse pas aux personnes à mobilité réduite, ces dernières bénéficiant du soutien des services sociaux, à l'instar de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) qui se propose d'intervenir dans les principales villes du canton ou des Services des courses à domicile de la Croix-Rouge vaudoise à Lausanne.

Une autre question est de savoir si les commerçants seraient disposés à organiser le dépôt temporaire des achats jusqu'au moment de la collecte par le service de livraison.

2. Quel type de financement ?

La proposition du Service de la Mobilité prévoit un subside de la commune sur 5 ans. Ayant été écartée par la Municipalité, on doit se demander s'il est possible d'envisager un tel service sans soutien financier communal.

Dans la plupart des cas étudiés, le service de livraison type qui existe en Suisse permet à des chômeurs de longue durée de réintégrer le marché du travail. Ce sont essentiellement les institutions idoines qui se chargent de l'organisation des transports au moyen de vélos électriques, en recourant p. ex. aux stations de vélo libre service. Le financement est assuré par les services sociaux des cantons, par les magasins et par les utilisateurs. Quelques exemples :

- A **Berthoud** (BE, 15'300 habitants) il existe un service de livraison depuis 1997 qui est assuré par la Fondation Intakt, qui s'occupe de réinsérer des chômeurs. Les clients achètent une vignette au prix de CHF 3.- à fixer sur un cabas. Depuis son introduction, le service a effectué 270'000 courses – avec jusqu'à 160 courses par jour – et le financement est assuré par un programme cantonal de réintégration, par les utilisateurs et par les commerçants. Les finances communales ne sont pas mises à contribution.
- Un service du même type fonctionne à **Langnau** (BE, 9'000 habitants) où 25 magasins acceptent le dépôt des achats, ces derniers étant livrés en l'espace de 2 heures, également au prix de CHF 3.- la course.
- A **Yverdon-les-Bains** (28'000 habitants) la livraison est assurée depuis 2009 par Vélocité et son service « dringdring ». Le nombre de courses est passé de 500 en 2009 à 2'200 courses en 2011. Tarif : CHF 3.- pour 2 cabas. Les partenaires du service sont la ville d'Yverdon-les-Bains, l'Association pour le développement du Nord Vaudois (ADNV) et la Société Industrielle et Commerciale d'Yverdon-Grandson.
- A **Lausanne** (136'000 habitants) « dringdring » demande CHF 5.- pour la livraison de 2 cabas. Pour Renens, Prilly et Pully le tarif s'élève à CHF 8.-.
- A **Neuchâtel** (33'000 habitants) la COOP de la Maladière fait effectuer des courses à la demande au tarif de CHF 5.- pour 2 cabas.
- Enfin à **Bienne** (53'000 habitants) c'est Velokurier qui garantit un service du type depuis 1992, au tarif de CHF 5.- pour 2 cabas. Cette entité assure également un service de courrier qui dessert 22 communes avec 13 cyclistes à temps plein ou partiel.

Dans quelques cas, le service permet également aux clients de se débarrasser de certains déchets (verre, PET, papier et appareils ménagers), ce qui est particulièrement bienvenu lorsque les collectes à domicile sont supprimées ou lorsque les personnes à mobilité réduite doivent se déplacer pour déposer leurs déchets aux éco-points.

3. Conclusions

Un service à domicile bien conçu permet aux chalands de faire leurs achats sans se servir de leur voiture. Il est écologique parce qu'il permet de se passer de voiture et à condition que le moyen de transport utilisé soit le vélo. Il joue un rôle social lorsqu'il permet de réintégrer les chômeurs. Il permet enfin aux personnes seules d'avoir accès à un interlocuteur de confiance avec qui on peut échanger quelques propos.

A défaut d'une contribution financière communale plusieurs solutions de financement sont envisageables : soutien cantonal ou fédéral par le biais des institutions de réinsertion des chômeurs, parrainage, soutien financier des commerces, prélèvement sur les taxes de stationnement, étant entendu que l'utilisateur est également sollicité. En obtenant le concours d'un maximum d'acteurs, il devrait être possible d'assurer un service de livraison à un coût raisonnable et acceptable pour chacune des parties impliquées. Dans bon nombre de villes alémaniques qui ont introduit le service de livraison à domicile, les autorités locales se sont limitées à jouer le rôle de facilitateurs.

Diverses raisons plaident en faveur d'un service du type à Nyon, qui pourrait d'ailleurs être aisément étendu à Eysins et Prangins. Sa mise en place dépend toutefois de l'intérêt des

commerçants à le soutenir et de celui des habitants à s'en servir. Par ailleurs, il s'agit de désigner un partenaire compétent et engagé, en mesure de mettre en place un service de livraison professionnel et efficace. Préalablement à une réalisation éventuelle, il est donc recommandé de procéder à une enquête auprès de la population, de la SIC et des prestataires de service.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. D. Vogel, intitulée « Mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon ? »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'envoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport

La Commission :

Véronique Bürki-Henriod (Présidente)

Luigi Altieri

Suzanne Favre

Christian Pühr (rapporteur)

Blaise RoCHAT

David Vogel

Frédéric Tschuy

Enrique Azhena (remplaçant Jean-Paul Ursenbacher, excusé)